

Ville de  
**Soignies**



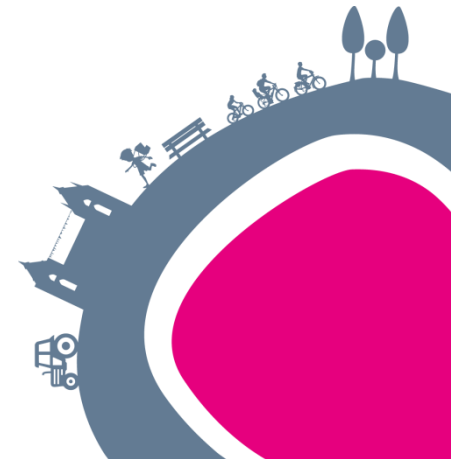
# Conseil communal Ville de Soignies

Le 20 décembre 2022



## Point 1

**DIRECTION GÉNÉRALE -  
DÉMISSION D'UN MEMBRE DU  
CONSEIL COMMUNAL -  
ACCEPTATION - VOTE**



## Point 2

# DIRECTION GÉNÉRALE - VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN CONSEILLER COMMUNAL - INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT



## Point 2

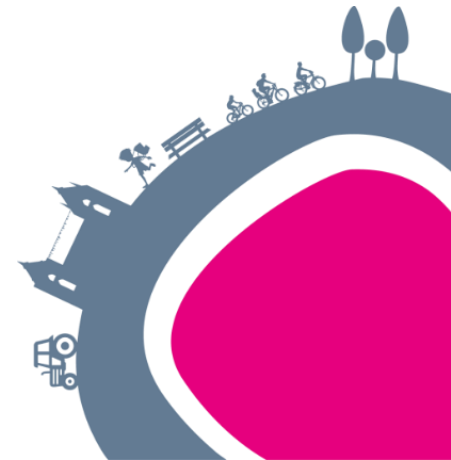
### Installation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal

- ✓ Vu la démission de Madame Brigitte Taminiau
- ✓ Validation des pouvoirs et prestation de serment de Monsieur Gérard Van Oudenhove



## Point 3

# DIRECTION GÉNÉRALE - FIXATION DU TABLEAU DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX



## Point 4

# DIRECTION GÉNÉRALE - COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL - MODIFICATIONS - VOTE



## Point 4

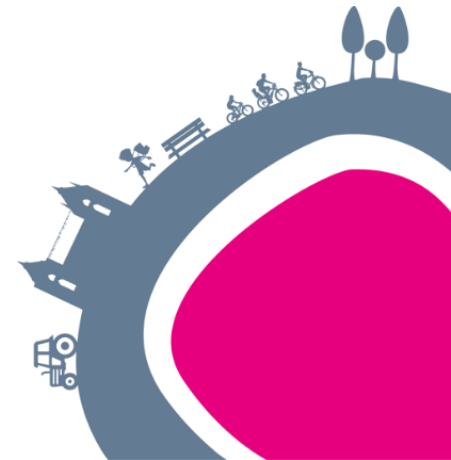
### **Modifications des commissions du Conseil Communal**

- ✓ Vu la démission de Madame Brigitte Taminiau
- ✓ Monsieur Gérard Van Oudenhove remplace la conseillère communale démissionnaire dans les commissions du Conseil communal
  - Président de la commission 1
  - Membre des commissions 3 et 4



## Point 5

**ENSEIGNEMENT - COMMISSION  
PARITAIRE LOCALE - COPALOC -  
REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ  
DU POUVOIR ORGANISATEUR -  
VOTE**





## Point 6

**DIRECTION GÉNÉRALE - COMITÉ DE  
CONCERTATION CPAS/COMMUNE -  
DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGATION  
DU CONSEIL COMMUNAL -  
MODIFICATION - VOTE**



## Point 7

**DIRECTION GÉNÉRALE - CENEO -  
REEMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -  
VOTE**



## Point 8

**DIRECTION GÉNÉRALE - IDEA -  
INTERCOMMUNALE DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE LA RÉGION MONS-BORINAGE -  
REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - VOTE**



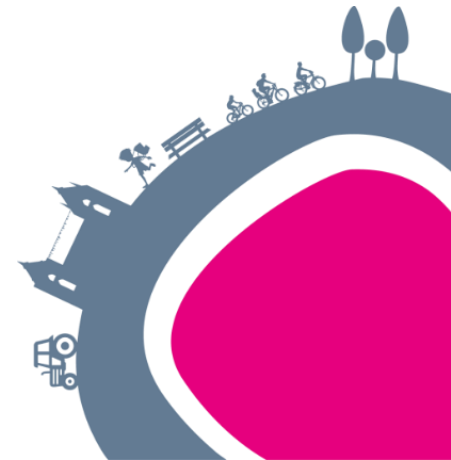
## Point 9

**DIRECTION GÉNÉRALE - IMIO  
INTERCOMMUNALE DE  
MUTUALISATION EN MATIÈRE  
INFORMATIQUE ET  
ORGANISATIONNELLE -  
REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - VOTE**



## Point 10

# FINANCES - BUDGET 2023 - VILLE ET RÉGIE FONCIÈRE - CRÉDITS PROVISOIRES - APPROBATION - VOTE



## Point 11

**DIRECTION GÉNÉRALE - APPEL À  
PROJET « DIGITALISATION DES  
POUVOIRS LOCAUX » - ACCORD TAX  
ON PYLONS DU GOUVERNEMENT  
WALLON - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE  
BRAINE-LE-COMTE - VOTE**



# Point 11

## Convention de partenariat avec la Ville de Braine-Le-Comte

- ✓ Mécanisme d'appel à projet de digitalisation des pouvoirs locaux proposé par le Gouvernement wallon en date du 21 octobre 2021
- ✓ Candidature supra-communale
- ✓ Convention en vue d'approuver le partenariat avec la Ville de Braine-Le-Comte
- ✓ Subvention totale de **141.730 €** dont **71.899,16 €** pour la Ville de Soignies



# Point 12



**DIRECTION GÉNÉRALE - C.I.S.C.H -  
CENTRE INTERCOMMUNAL DE  
SANTÉ DU CŒUR DU HAINAUT -  
APPROBATION DE L'ORDRE DU  
JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022  
- VOTE**





# Point 12

## Assemblée générale du C.I.S.C.H. du 21 décembre 2022 - Ordre du jour

- ✓ Nomination des scrutateurs
- ✓ Fixation des cotisations des associés (Communes et Province du Hainaut) pour l'année 2023 - Prises d'acte
- ✓ Prévisions budgétaires 2023 – Approbation
- ✓ Plan stratégique 2023-2025 – Approbation
- ✓ Désignation d'un nouveau membre au sein du Conseil d'administration
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance précédente



## Point 13

**DIRECTION GÉNÉRALE - ZONE DE  
SECOURS HAINAUT CENTRE -  
PROGRAMME PLURIANNUEL DE  
POLITIQUE GÉNÉRALE -  
APPROBATION - VOTE**



# Point 13

## Programme pluriannuel de politique générale de la zone de secours Hainaut Centre

- ✓ Élaboré par le commandant de la zone et validé en Conseil de zone
- ✓ Approbation de ce programme par les conseillers communaux de la zone
- ✓ Ce programme comprend:
  - L'analyse de la situation actuelle



# Point 13

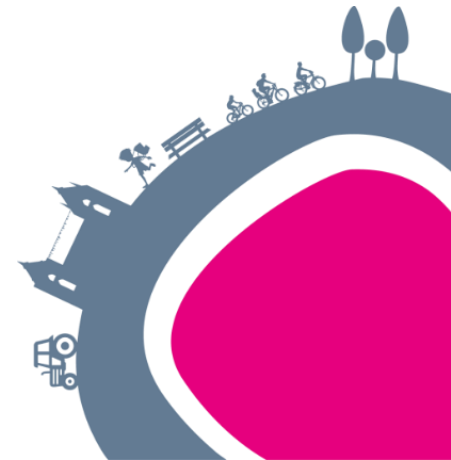
## Programme pluriannuel de politique générale de la zone de secours Hainaut Centre

- Les objectifs stratégiques à réaliser durant la durée du programme, notamment pour réaliser les missions définies à l'article 11, §1er à § 3 de la loi du 15 mai 2007, accompagnés d'une évaluation financière
- Les niveaux de service, notamment sur base de l'analyse des risques visée à l'article 5 de la loi du 15 mai 2007
- Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et les niveaux de service arrêtés par le Conseil de zone



## Point 14

# FINANCES - ARRÊTÉ D'APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 DE L'EXERCICE 2022 - COMMUNICATION



# Point 14

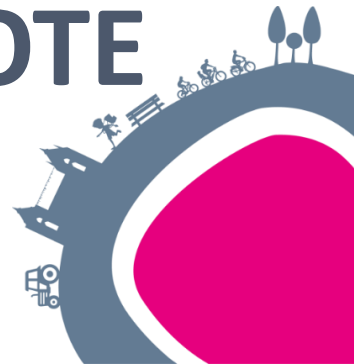
## Arrêté d'approbation de la MB N°2 – exercice 2022

- ✓ Approbation par l'autorité de tutelle en date du 14 novembre 2022, de la modification budgétaire N°2 du budget communal 2022



## Point 15

**FINANCES - SECOND PILIER DE  
PENSION - DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU FONDS DE  
PENSION - RATIFICATION - VOTE**



## Point 16

**FINANCES - FISCALITÉ  
COMMUNALE - RÈGLEMENT -  
TAXE SUR LA COLLECTE ET LE  
TRAITEMENT DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - TAUX  
DE COUVERTURE - VOTE**

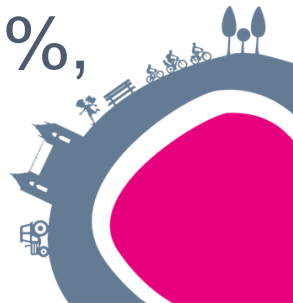




# Point 16

## Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Taux de couverture

- ✓ Application du principe de pollueur – payeur
- ✓ Ce taux se calcule en divisant les recettes spécifiques aux déchets ménagers par les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans la commune
- ✓ Ce taux doit se situer entre 95 % et 110 %, pour l'exercice 2023, la taux coût-vérité sera de 101% à Soignies



## Point 17

# FINANCES - FISCALITÉ COMMUNALE - RÈGLEMENT - TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR L'EXERCICE 2023 - VOTE



# Point 17

## Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

- ✓ Cette taxe reste inchangée pour l'exercice 2023
- ✓ Pour rappel les montants de cette taxe sont de:
  - Pour les cas particuliers: 40,00 € ou 65,00 €
  - Pour les ménages constitués d'une seule personne: 125,00 €
  - Pour les ménages constitués de deux ou trois personnes: 139,00 €
  - Pour les ménages constitués de quatre personnes ou plus: 164,00 €



## Point 17

### Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

- Pour les secondes résidences : **132,00 €**
  - Pour les professions indépendantes et libérales ainsi que pour les activités commerciales, industrielles ou autres: **132,00 €**
  - Par groupe de 10 personnes vivant en communauté: **132,00 €**
- ✓ Le paiement de cette taxe permet aux ménages de bénéficier d'un ou deux chèques de **10 €** permettant une réduction lors de l'achat de sacs-poubelles auprès des commerçants locaux



## Point 18

**FINANCES - FISCALITÉ  
COMMUNALE - RÈGLEMENT -  
TAXE SUR LES AGENCES  
BANCAIRES - VOTE**



# Point 18

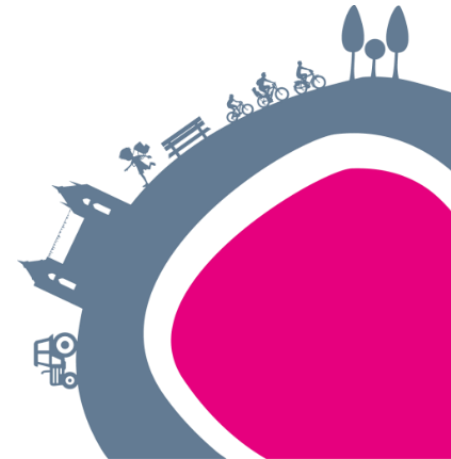
## Taxe sur les agences bancaires

- ✓ Majoration de cette taxe pour l'exercice 2023
- ✓ Augmentation de la taxe de 430,00 € à 500,00 € par poste de réception



## Point 19

# FINANCES - FISCALITÉ COMMUNALE - RÈGLEMENT - TAXE SUR LES SECONDES RÉSIDENCES - VOTE



# Point 19

## Taxe sur les secondes résidences

- ✓ Majoration de cette taxe pour l'exercice 2023
- ✓ Augmentation de la taxe de 640,00 € à 720,00 € par seconde résidence





## Point 20

**FINANCES - FISCALITÉ  
COMMUNALE - RÈGLEMENT -  
TAXE SUR LES ENSEIGNES ET  
AFFICHAGES PUBLICITAIRES  
OBSOLÈTES - VOTE**



## Point 20

### Taxe sur les enseignes et affichages publicitaires obsolètes

- ✓ Nouvelle taxe à partir de l'exercice 2023
- ✓ Les tarifs de cette taxe seront de **1,50 €/dm<sup>2</sup>** avec un minimum forfaitaire de **250,00 €** par enseigne ou publicité



## Point 21

# MAISON DE VILLAGE - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR - VOTE



# Point 21

## Mise à jour des tarifs de location des bâtiments communaux

- ✓ Les maisons de village:
  - Une journée de location (10h) :
    - Pour les sonégiens: 250,00 €
    - Pour les personnes extérieures à Soignies: 500,00 €
  - Une semaine de location (5jours) :
    - Pour les sonégiens: 500,00 €
    - Pour les personnes extérieures à Soignies: 1000,00 €



# Point 21

## Mise à jour des tarifs de location des bâtiments communaux

- Pour les activités lucratives pendant les congés scolaires :
  - Pour une journée de location: 66,00€
  - Pour une semaine de location (5jours): 300,00 €
- Pour les fêtes de fin d'année :
  - Pour le réveillon de Noël: 400,00 €
  - Pour le réveillon du Nouvel An: 400,00 €



# Point 21

## Tarifs de location des infrastructures communales

	Clubs sportifs	Activités sportives	Association à but social ou culturel
Grande salle - Hall omnisport	5,00 €	11,00 €	0,00 €
Petite salle - Hall omnisport	3,50 €	7,50 €	0,00 €
Dojo communal	0,00 €	7,50 €	0,00 €
Salle omnisport - EEPSIS	5,00 €	11,00 €	0,00 €
Salle de gym – Régence	0,00€	7,50€	0,00€
Salle de gym – Casteau	0,00€	7,50€	0,00€
Salle polyvalente – Naast	0,00€	7,50€	0,00€
Salle polyvalente Chaussée-Notre-Dame- Louvignies	0,00€	7,50€	0,00€
Salle polyvalente – Thieusies	0,00€	7,50€	0,00€
Réfectoire d'école	5,00€	11,00€	0,00€

## Point 22

# SPORT ET JEUNESSE - PISCINE RÉVISION DES TARIFS DES ENTRÉES - VOTE



# Point 22

## Révision des tarifs de la piscine

- ✓ Les tarifs n'ont plus été revus depuis 2015
- ✓ La révision était devenue obligatoire vu l'augmentation des frais énergétiques
- ✓ Les nouveaux tarifs restent abordables et sous les tarifs des piscines de la région
- ✓ Voici les nouveaux tarifs:
  - Adulte: **4,50 €**
  - Enfants entre 5-18 ans – étudiants: **4,00 €**
  - Enfants de moins de 5 ans: **3,50 €**





# Point 22

## Révision des tarifs de la piscine

- Famille nombreuse, VIPO, personne handicapée et Senior: **3,50 €**
- Ecoles et groupes (10 enfants minimum): **2,00 €**
- Abonnement de 6 mois: **165,00 €**
- Abonnement de 4 mois / 25 séances: **75,00 €** (**3,00 €**/séance)
- Abonnement enfant (0-18 ans) / 20 séances  
1 an: **55,00€** (**2,75 €**/séance)
- Abonnement famille nombreuse 20 séances  
1 an: **40,00 €** (**2,00 €**/séance)



# Point 22

## Révision des tarifs de la piscine

- Personnel de l'administration communale, du CPAS, des régies et des écoles: **Gratuit**
- Moniteur privé par leçon: **8,50 €**
- Moniteur privé pour 2 leçons: **12,00 €**
- Moniteur privé par demi jour: **14,00 €**
- Leçon de natation scolaire (minimum 10 enfants): **1,25 €**
- Leçon de natation individuelle: **12,00 €**
- Leçon de natation familiale: **6,00 €**
- Couloir par heure: **2,00 €**
- Location de la piscine: **250,00 €**



# Point 22

## Révision des tarifs de la piscine

- Location de la piscine à partir de 2 H 00 consécutives: **175,00 €**
  - Compétitions et matchs Water-Polo: **Gratuit**
  - Compétitions scolaires et des clubs soumis aux règlements de la Fédération Royale Belge de Natation: **Gratuit**
- ✓ Ces tarifs ont été élaborés en comparaison avec les tarifs des piscines de la région et en prenant en compte l'augmentation des frais énergétiques



## Point 23

# FINANCES - BUDGET 2023 - ZONE DE SECOURS HAINAUT CENTRE - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE SOIGNIES - VOTE



## Point 23

### Dotation de la Ville de Soignies à la Zone de secours Hainaut Centre

- ✓ La contribution de la Ville de Soignies envers la Zone de secours Hainaut Centre pour l'exercice 2023 est de **1.036.179,61 €**
- ✓ Il y a une augmentation de la dotation de 7,64%
- ✓ Cette quote-part fait partie des **20.456.000,45 €** de l'ensemble des dotations communales



## Point 24

**FINANCES - BUDGET 2023 - ZONE  
DE POLICE DE LA HAUTE SENNE - ZP  
5328 - CONTRIBUTION DE LA VILLE  
DE SOIGNIES - VOTE**



## Point 24

### Dotation de la Ville de Soignies à la Zone de Police Haute-Senne

- ✓ La contribution de la Ville de Soignies envers la Zone de Police Haute-Senne pour l'exercice 2023 est de **3.059.209,07 €**
- ✓ Il y a une augmentation de la dotation de 2,00%
- ✓ Cette quote-part fait partie des **7.406.837,51 €** de l'ensemble des dotations communales des Villes de Soignies, Braine-Le-Comte, Le Roeulx et Écaussinnes



## Point 25

# FINANCES - BUDGET COMMUNAL 2023 - OCTROI DE SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS - VOTE





# Point 25

## Octroi de subsides aux organisations et sociétés - Exercice 2023

- ✓ Comme chaque année, la Ville de Soignies octroie des subsides à des organisations et sociétés sonégiennes ou agissant sur son territoire
- ✓ Le montant total de ces subsides est de **643.356,10 €**
- ✓ Les sociétés et organisations sont répertoriées en trois catégories et sont soumises à certaines obligations



# Point 25

## Octroi de subsides aux organisations et sociétés - Exercice 2023

- ✓ Subside d'une valeur inférieure à **2.500,00 €**
  - Octroi à: l'Association des éleveurs de concours de Demi-Sang de la Région de Soignies, Société des éleveurs de la Région de Soignies, Association Provinciale des éleveurs de porcs du Hainaut, Petit élevage sonégien ; ASBL La Chantrerie, subside cortège de la Pentecôte, comité du cortège historique Saint-Martin, société des gilles, les géants de Soignies, Associations Patriotiques Réunies de l'Entité de Soignies, Club jeunesse sportive – remboursement des additionnels au précompte immobilier, bibliothèque publique « Le Furet », Commission consultative des aînés et des moins-valide, ASBL Hope One, ASBL séniors socialistes, Vie Féminine, consultations nourrissons, Aide et prévention enfants & parents du Centre



# Point 25

## Octroi de subsides aux organisations et sociétés - Exercice 2023

- ✓ Subside d'une valeur entre 2.500 € et 25.000 €
  - Octroi à: la Communauté Urbaine du Centre, mise en œuvre du coworking, subvention FRCE, cotisation maison du tourisme de la région du centre, subsides aux diverses organisations de jeunesse, subside exceptionnel – Comité Pentecôte, comité communal des fêtes, aide au fonctionnement des clubs sportifs, association laïque, dépannage alimentaire, subside au secteur humanitaire local, ASBL AIS, taxi social – Le Quinquet, Croix Rouge, ASBL « L'Envol »



# Point 25

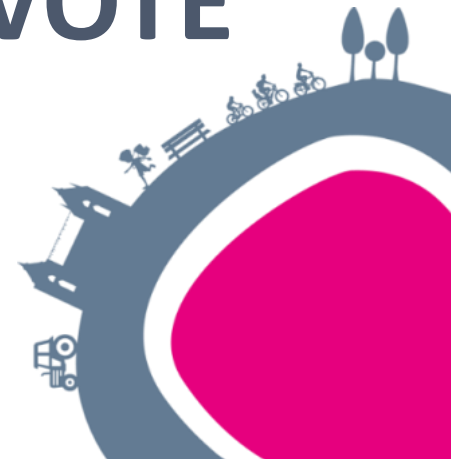
## Octroi de subsides aux organisations et sociétés - Exercice 2023

- ✓ Subside d'une valeur supérieure à **25.000,00 €**
  - Octroie à: la Régie Communale Autonome – ADL, ASBL « Office Communal du Tourisme », ASBL agréées en qualité d'opérateurs d'accueil, ASBL « Centre culturel de Soignies », chèques activités, prime communale d'aide au fonctionnement des clubs sportifs



## Point 26

# FINANCES - BUDGET COMMUNAL - SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS 2022 - CONTRÔLE DE L'OCTROI ET DE L'EMPLOI - VOTE



## Point 26

### **Contrôle d'octroi de subside aux organisations et sociétés - Exercice 2022**

- ✓ Les subsides octroyés en 2022 ont été utilisés pour les fins prévues
- ✓ L'administration communale a examiné et validé les différentes justifications
- ✓ Aucune restitution de subsides ne devra être due



## Point 27 à 34

# FINANCES - FABRIQUES D'ÉGLISE - BUDGET 2022 - MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 - VOTE



# Point 27 à 34

## Fabriques d'Église MB N°1 - Exercice 2022

Fabriques d'Églises	Dotation communale du BI	Dotation communale de la MB	La dotation communale couvre X% du budget de FE
Saint-Vincent (Soignies)	142.638,23 €	147.638,23 € + 5.000 € en provenance de la FE de Naast	56,94 %
Immaculée Conception (Soignies)	40.312,95 €	40.312,95 €	95,73 %
Saint-Nicolas (Neufvilles)	18.200,00 €	18.200,00 €	70,20 %
Saint-Martin (Horrues)	29.582,46 €	29.582,46 €	73,92 %



# Point 27 à 34

## Fabriques d'Église MB N°1 - Exercice 2022 (suite)

Fabriques d'Églises	Dotation communale du BI	Dotation communale de la MB	La dotation communale couvre X% du budget de FE
Saint-Martin (Naast)	17.303,00 €	12.303,00€ - 5.000 € vers la FE Saint-Vincent	26,17 %
Saint-Pierre (Thieusies)	15.727,70 €	15.727,70 €	79,39 %
Saint-Vierge (Chée-NDL)	19.575,00 €	19.575,00 €	84,74 %
Notre Dame (Casteau)	25.268,00 €	25.268,00 €	54,45%

## Point 35 à 44

# FINANCES - FABRIQUES D'ÉGLISE - BUDGET 2023 - APPROBATION - VOTE



# Point 35 à 44

## Fabriques d'Église - Budget 2023

- ✓ Les budgets des Fabriques d'Église sont à l'équilibre

Fabriques d'Eglises	Budget 2023	Dotation communale	La dotation communale couvre X% du budget de F
Saint-Vincent (Soignies)	222.173,08 €	153.000,00 €	68,87 %
Immaculée Conception (Soignies)	45.302,74 €	43.368,13 €	95,73 %
Saint-Martin (Horrues)	42.279,93 €	32.260,88 €	76,30 %
Saint-Martin (Naast)	42.332,58 €	8.660,72 €	20,46 %
Saint-Pierre (Thieusies)	21.169,54 €	16.900,00 €	79,83 %
Saint-Radegonde (Louvignies)	17.759,60 €	5.222,36 €	29,41 %

# Point 35 à 44

## Fabriques d'Église - Budget 2023 (suite)

Fabriques d'Églises	Budget 2023	Dotation communale	La dotation communale couvre X% du budget des FE
Saint-Nicolas (Neufvilles)	33.766,87 €	18.725,00 €	55,45 %
Sacré-Cœur (Neufvilles)	20.861,60 €	12.382,29 €	59,35 %
Notre Dame (Casteau)	40.731,92 €	25.773,86 €	63,28 %
Saint-Vierge (Chée-NDL)	23.386,26 €	21.150,00 €	90,43 %

## Point 45

# FINANCES - BUDGET 2023 DE LA RÉGIE FONCIÈRE - VOTE

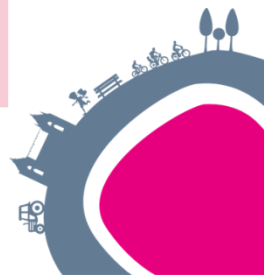


# Point 45

## Régie Foncière - Budget 2023

- ✓ Le budget 2023 de la Régie Foncière est à l'équilibre

Régie Foncière	Ordinaire
<u>Trésorerie au 30/11/2022 :</u>	277.535,00 €
Recettes	10.225,24 €
Dépenses	65.098,56 €
<u>Solde de la trésorerie :</u>	
Positif au 31/12/2023	222.661,68 €



## Point 46

**FINANCES - CONVENTION DE  
TRÉSORERIE VILLE/CPAS - PRISE  
EN CHARGE DE LA PRIME DE  
RESPONSABILISATION DU CHR  
POUR L'ANNÉE 2023 - VOTE**



# Point 46

## Prise en charge de la prime de responsabilisation du CHR

- ✓ Pour l'exercice 2023, la Ville de Soignies va octroyer une avance sans intérêts de **996.273,07 €** au CPAS qui permettra de payer la prime de responsabilisation du CHR
- ✓ Ce prêt sera remboursé en une seule tranche lors de l'adhésion au « Plan Oxygène »
- ✓ Une convention de trésorerie doit être signée entre les deux institutions





## Point 47

**FINANCES - CPAS - TUTELLE  
ADMINISTRATIVE -  
MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES  
N°2 - SERVICE ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE - EXERCICE  
2022 - VOTE**



# Point 47

## CPAS - MB N°2 - Exercice 2022

- ✓ La dotation communale 2022 de **6.231.347,47€** reste inchangée
- ✓ Voici les résultats des services ordinaire et extraordinaire après la modification budgétaire N°2:

	Recettes	Dépenses
MB2 2022 - ordinaire	29.360.060,09 €	29.360.060,09 €
MB2 2022 - extraordinaire	1.938.606,73 €	1.938.606,73 €



## Point 48

# FINANCES - CPAS - TUTELLE ADMINISTRATIVE - BUDGET 2023 - VOTE



# Point 48

## CPAS - Budget 2023

- ✓ Le budget ordinaire du CPAS:
  - est à l'équilibre grâce à un puisement sur le fond de réserve ordinaire de **1.794.653 €**
  - le fond de réserve ordinaire est totalement épuisé
  
- ✓ Le budget extraordinaire du CPAS:
  - est à l'équilibre grâce à un puisement sur le fond de réserve extraordinaire de **225.200 €**
  - le fond de réserve extraordinaire est soldé à **1.338.254,07 €**
  
- ✓ La dotation communale pour l'exercice 2023 est de **6.353.483,00 €**



## Point 49

# FINANCES - BUDGETS ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2023 - VOTE



## Point 50

**DIRECTION GÉNÉRALE -  
CONVENTION FORMALISANT  
L'OCTROI DE SUBVENTIONS PAR  
LA VILLE DE SOIGNIES AU  
PROFIT DE L'ASBL PLATEFORME  
CITOYENNE DE SOUTIEN AUX  
RÉFUGIÉS - VOTE**



# Point 50

## Convention d'octroi de subvention

- ✓ Convention entre la Ville de Soignies, la Ville de Braine-Le-Comte et l'Asbl « Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés »
- ✓ L'Asbl hébergera du 04 janvier au 03 février 2023 des réfugiés dans un gîte à Braine-Le-Comte
- ✓ Comme en 2020 et en 2021, la Ville de Soignies intervient financièrement à hauteur de **50 €/jour** durant 30 jours, soit **750 €**
- ✓ La Ville de Braine-Le-Comte intervient pour un montant équivalent



## Point 51

**MARCHÉS PUBLICS - ADHÉSION  
AU MARCHÉ PILOTE DU SPW  
POUR L'INVENTAIRE ET  
L'INSPECTION DES OUVRAGES  
D'ART - APPROBATION - VOTE**





# Point 51

## Adhésion au marché pilote du SPW

- ✓ L'adhésion permet l'inspection des ouvrages d'art
- ✓ Le SPW désignera plusieurs bureaux d'étude spécialisés en inspection et réhabilitation d'ouvrages
- ✓ Les prestations offertes seront:
  - un inventaire de tous les ouvrages d'art gérés par la commune
  - une inspection visuelle de chaque pont
  - l'affectation d'un indice santé à chacun de ceux-ci
  - la réalisation d'expertises spécialisées en cas de besoin
  - l'encodage de ces informations dans la base de données des ouvrages d'art des communes



## Point 52

**MARCHÉS PUBLICS - PIC 2022-2024  
- SÉCURISATION, RÉFECTION DE LA  
VOIRIE ET DE L'ÉGOUTTAGE DE LA  
RUE DU PONTIN À HORRUES -  
APPROBATION DES CONDITIONS ET  
DU MODE DE PASSATION - VOTE**



# Point 52

## Réfection de la rue du Pontin à Horrues

- ✓ Vu la priorité N°1 du Plan d'investissement communal 2022-2024 validée par le Conseil communal et le SPW
- ✓ Les travaux de la rue du Pontin consisteront en la sécurisation, la réfection de la voirie et de l'égouttage
- ✓ Travaux établis par l'auteur de projet C<sup>2</sup> PROJECT
- ✓ Estimation: **896.606,24 € TVAC**
- ✓ Procédure **ouverte**
- ✓ Crédit inscrit au BE 2023
- ✓ Financement via emprunt et subsides



## Point 53

**MARCHÉS PUBLICS - PIWACY - TRAVAUX DE  
CRÉATION DE DEUX CHEMINS RÉSERVÉS F99C  
SOIT RÉSERVÉS AUX VÉHICULES AGRICOLES,  
AUX CYCLISTES, PIÉTONS ET CAVALIERS AU  
CHEMIN N°16, SENTIER 42 ET SENTIER 41 ENTRE  
NEUFVILLES GAGE ET CASTEAU AINSI QU'AU  
CHEMIN N° 12 À CHAUSSÉE-NOTRE-DAME-  
LOUVIGNIES - APPROBATION DES CONDITIONS  
ET DU MODE DE PASSATION - VOTE**



# Point 53

## Création de deux chemins cyclos-piétons

- ✓ Vu le Plan d'investissement Wallonie cyclable validé par le Conseil communal
- ✓ Trois fiches ont été retenues par le Collège communal:
  - Fiche N°2: Liaison Neufvilles Gage/Casteau
  - Fiche N°4: Liaison Soignies/Chaussée-Notre-Dame
  - Fiche N°6: Liaison Soignies/Braine-Le-Comte/Écaussinnes
- ✓ Vu les crédits et les subsides disponibles, seules les fiches N°2 et N°4 sont retenues
- ✓ La fiche N°6 sera intégrée dans les prochains plans d'investissement mobilité active communale et intermodalité



# Point 53

## Création de deux chemins cyclos-piétons

- ✓ 1<sup>er</sup> lot:
  - Ravel de Casteau, liaison entre la rue Reine d'Hongrie et le chemin de Casteau
  - Estimation: **1.045.892,61 € TVAC**
- ✓ 2<sup>ème</sup> lot:
  - Ravel de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, liaison entre le chemin du Siquot et la rue Mombriau
  - Estimation: **306.100,29 € TVAC**
- ✓ Estimation totale: **1.351.992,90 € TVAC**
- ✓ Procédure **ouverte**
- ✓ Crédit inscrit au BE 2023
- ✓ Financement via emprunt et subsides



## Point 54

# TOURISME - CONTRAT PROGRAMME 2022-2024 - MAISON DU TOURISME DU PAYS DU CENTRE - APPROBATION - VOTE



## Point 54

### **Contrat programme 2022-2024 de la maison du tourisme du Pays de Centre**

- ✓ Obligation de la Région Wallonne, ce contrat est à réaliser tous les 3 ans
- ✓ Conclusion du contrat entre le Commissariat Général du tourisme et les communes du territoire
- ✓ Il a été validé par l'assemblée générale de la Maison du Tourisme et par le Collège communal de la Ville de Soignies





## Point 55

# TOURISME - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DE L'ASBL « OFFICE COMMUNAL DU TOURISME » - VOTE



# Point 55

## Contrat de gestion de l'Asbl « Office communal du tourisme de la Ville de Soignies »

- ✓ Nécessité d'actualiser le contrat de gestion liant l'Asbl à la Ville de Soignies
- ✓ Ce contrat de gestion reprend:
  - Les droits et obligations des deux parties
  - Les buts sociaux adaptés en vue d'entrer en conformité et de respecter le code des sociétés et associations
- ✓ Le contrat de gestion a été validé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Asbl



## Point 56

**PATRIMOINE - VALIDATION DE LA  
CONVENTION D'OCCUPATION DE  
CHANTIER ET D'EMPRISE EN SOUS-  
SOL AU CHEMIN DES ROQUETTES À  
CASTEAU - VOTE**



# Point 56

## Convention d'occupation de chantier

- ✓ Convention d'occupation de chantier et d'emprise en sous-sol
- ✓ Cela permettra de solutionner des problèmes d'égouttage sur une parcelle privée traversée par un fossé d'eaux usées d'une partie du chemin des Roquettes et de la rue Jacquet
- ✓ Avis positif du service environnement
- ✓ Le SPGE préconise l'épuration individuelle de cette zone



## Point 57

# SPORT ET JEUNESSE - STAGES SPORTIFS - MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT - VOTE



# Point 57

## Stages sportifs - Modification des conditions de recrutement

- ✓ Cela concerne les animateurs de niveau 2
- ✓ Ils ne devront plus être titulaires d'un CESS
- ✓ Cela permettra de faciliter le recrutement d'animateurs



## Point 58

# SPORT ET JEUNESSE - STAGES SPORTIFS - MODIFICATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR - VOTE



# Point 58

## Stages sportifs - Modifications du projet pédagogique et du ROI

- ✓ Retour des activités sportives à la piscine communale
- ✓ Modification du lieu de stage des 3 à 5 ans à l'école du Petit Granit à Soignies pour des facilités pratiques
- ✓ Ces stages se dérouleront désormais durant:
  - La 1<sup>ère</sup> semaine des congés de détente (Carnaval)
  - La 2<sup>ème</sup> semaine des congés d'Automne (Toussaint)
- ✓ Renouvellement de l'agrément ONE





## Point 59

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - PLACE JOSEPH  
WAUTERS - RÉSERVATION DE  
STATIONNEMENT POUR BUS  
SCOLAIRE - VOTE**



# Point 59

## Réservation d'un stationnement pour bus scolaire - Place Joseph Wauters



Place Joseph Wauters – réservation stationnement bus scolaires



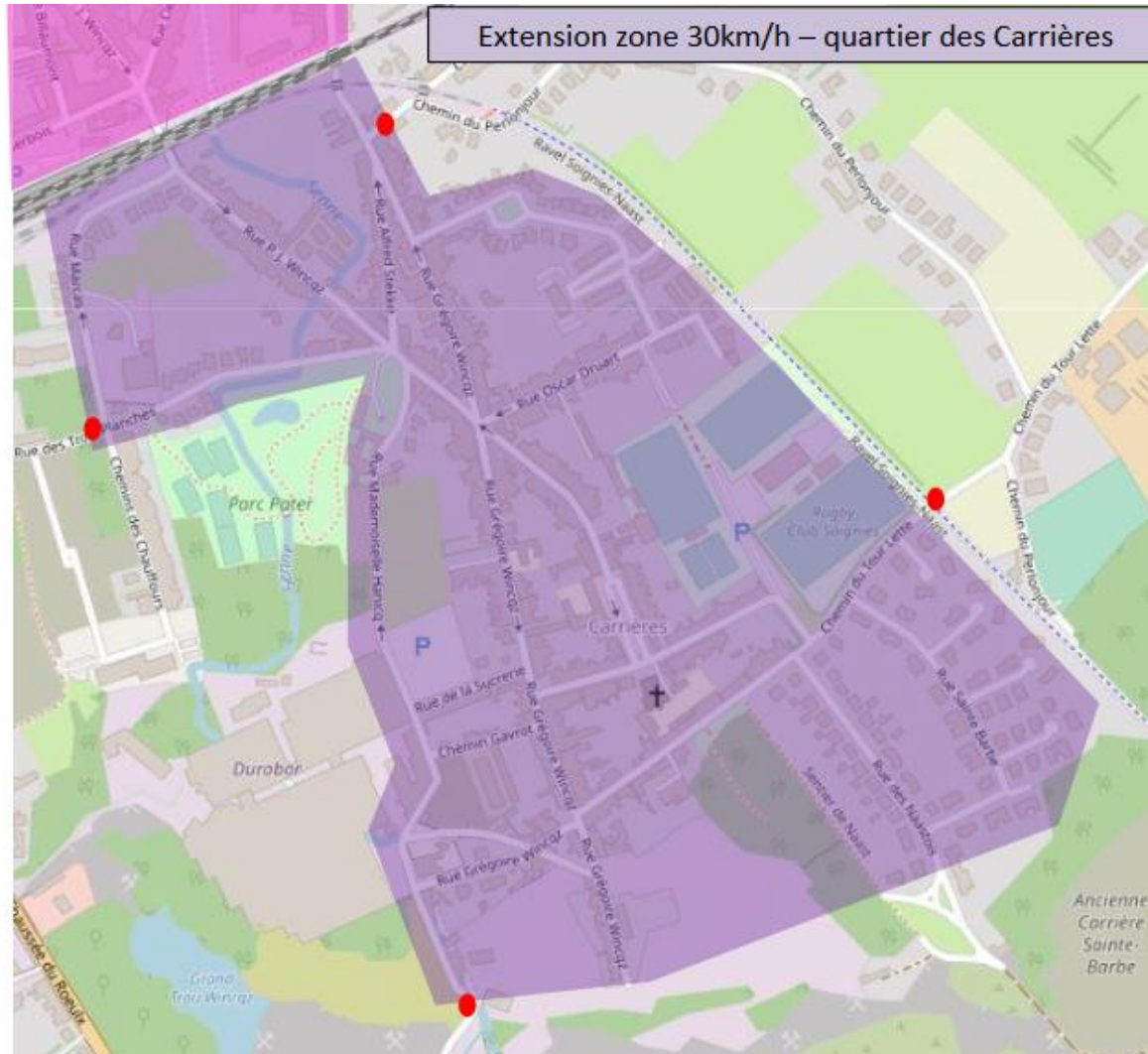
## Point 60

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - QUARTIER DES  
CARRIÈRES - EXTENSION DE LA  
ZONE 30KM/H - VOTE**



# Point 60

## Extension de la zone 30km/h – Quartier des Carrières



## Point 61

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - QUARTIER DES  
CARRIÈRES - TRAVERSÉES  
PIÉTONNES - VOTE**

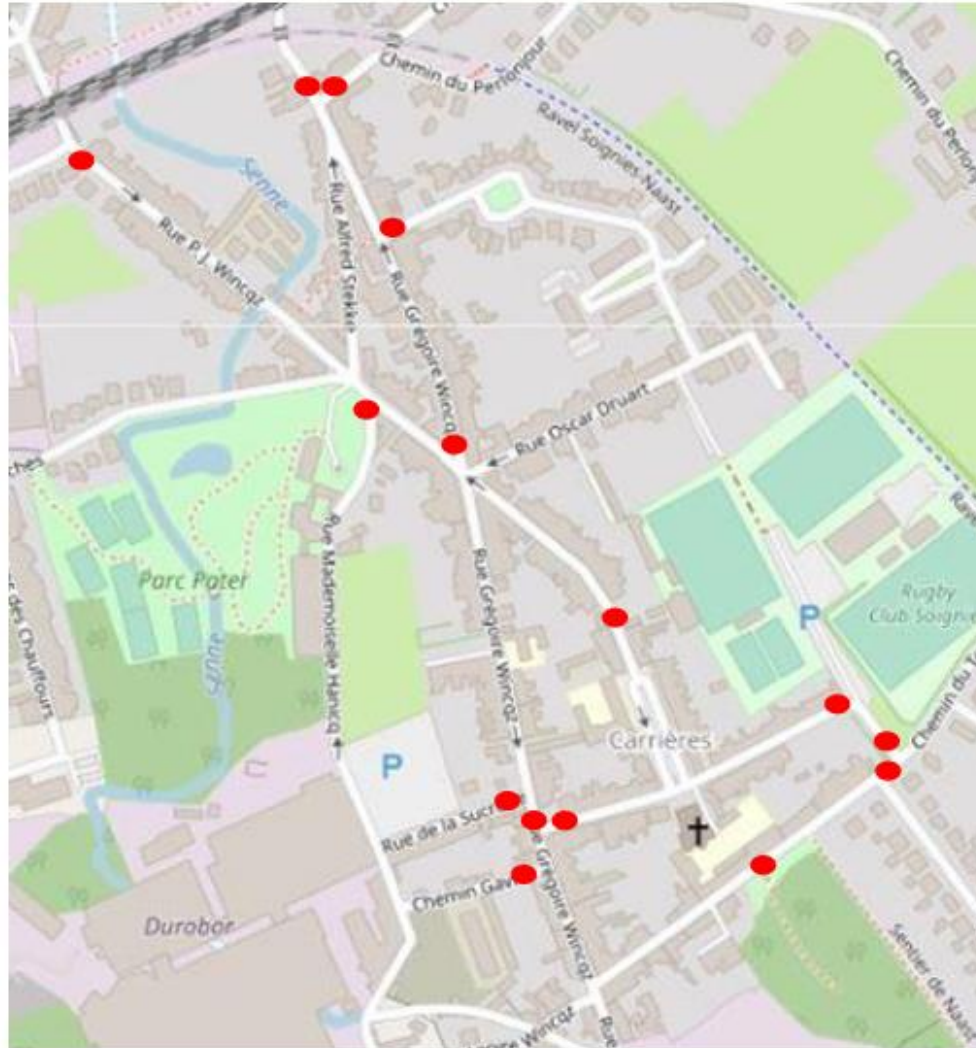




# Point 61

## Traversées piétonnes – Quartier des Carrières

Quartier des carrières – traversées piétonnes



## Point 62

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - PLACE JOSEPH  
WAUTERS - CIRCULATION AUX  
PIÉTONS ET AUX CYCLISTES - VOTE**



# Point 62

## Circulation des piétons et cyclistes - Place Joseph Wauters



Place Joseph Wauters – Piste cyclo-piétonne





## Point 63

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - PLACE JOSEPH  
WAUTERS - STATIONNEMENT  
D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR  
PERSONNES HANDICAPÉES - VOTE**





## Point 64

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - PLACE JOSEPH  
WAUTERS - ABROGATION  
CIRCULATION ET STATIONNEMENT  
ET ÉTABLISSEMENT D'UN SENS  
UNIQUE - VOTE**

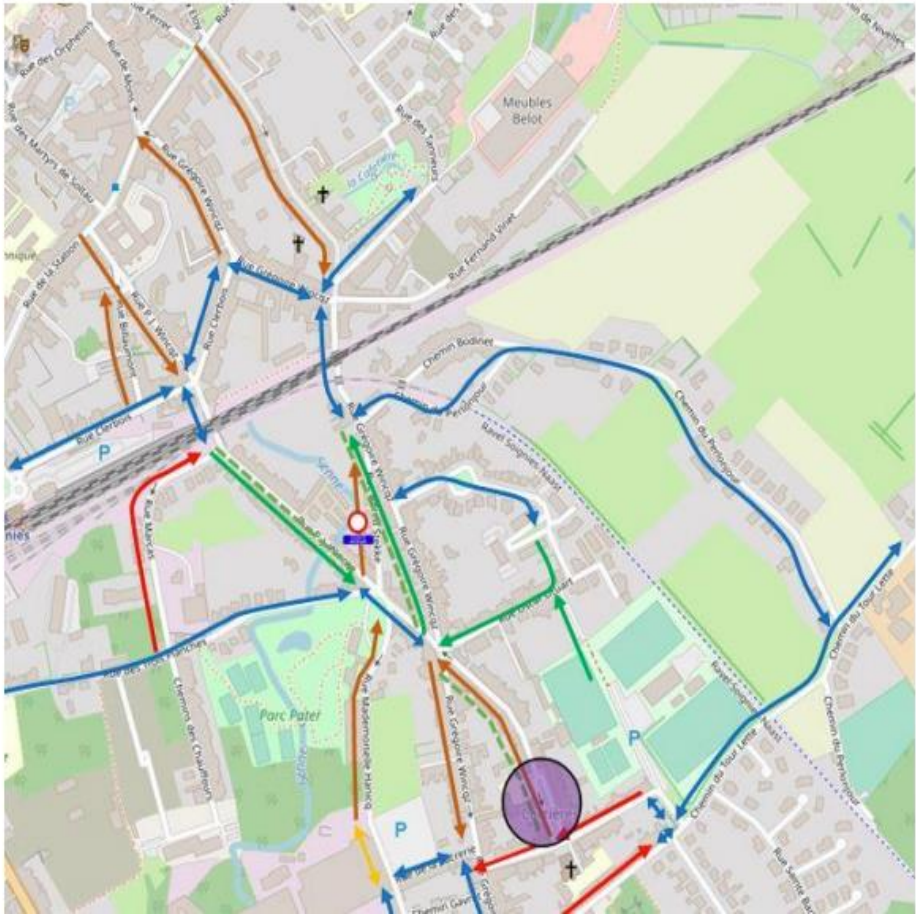


# Point 64

## Abrogation circulation et stationnement et établissement sens unique- Place Joseph Wauters

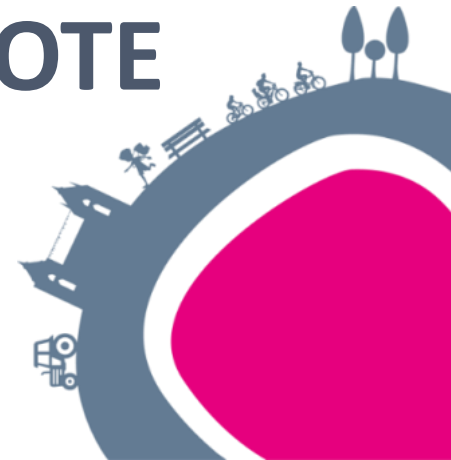


Place Joseph Wauters – Sens unique



## Point 65

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE ÉMILE  
VANDERVELDE - CIRCULATION AUX  
PIÉTONS ET AUX CYCLISTES - VOTE**







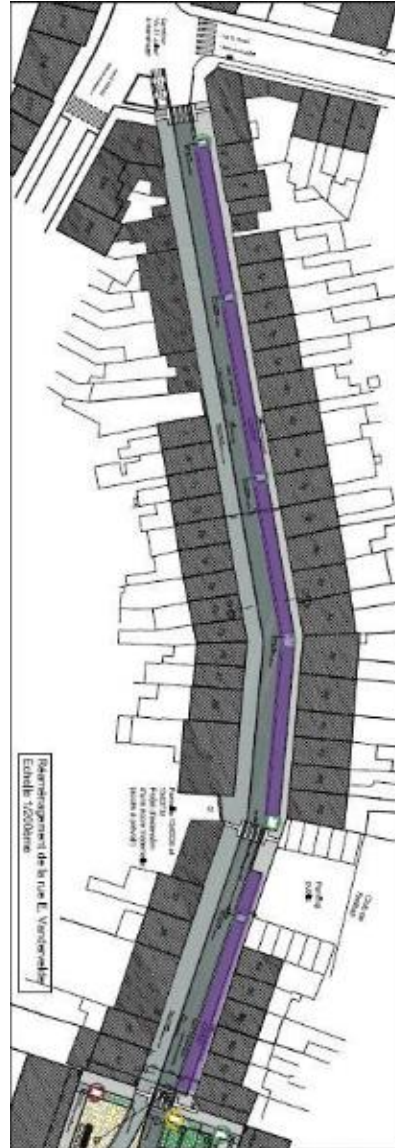
## Point 66

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE ÉMILE  
VANDERVELDE - ABROGATION  
BANDES DE STATIONNEMENT -  
VOTE**



# Point 66

## Abrogation bandes de stationnement - Rue Émile Vandervelde



Rue Emile Vandervelde – zone de stationnement





## Point 67

# MOBILITÉ - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - RUE GÉNÉRAL HENRY - SENS UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS - VOTE

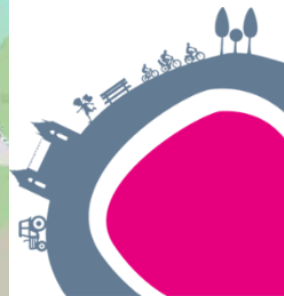


# Point 67

## Sens unique limité aux vélos - Rue Général Henry



Rue Général Henry - SUL



## Point 68

# MOBILITÉ - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - RUE GÉNÉRAL HENRY - RUE SCOLAIRE - VOTE



# Point 68

## Rue scolaire - Rue Général Henry

Rue Général Henry, entre la Place Joseph Wauters et la rue Grégoire Wincqz – rue scolaire



## Point 69

# MOBILITÉ - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - RUE OSCAR DRUART - SENS UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS- VOTE



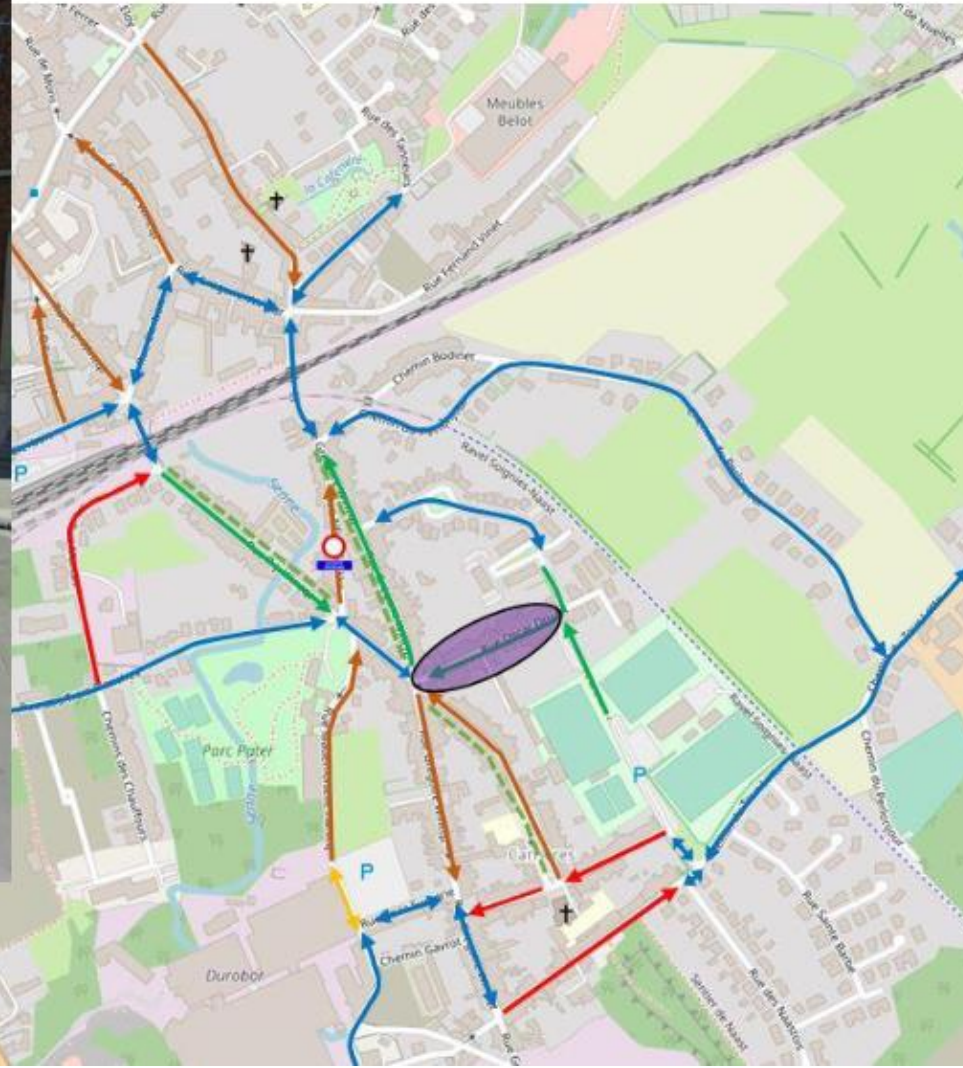


# Point 69

## Sens unique limité aux vélos - Rue Oscar Druart



Rue Oscar Druart - SUL



## Point 70

# MOBILITÉ - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - PLACE ALBERT PLAETENS – SENS UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS- VOTE

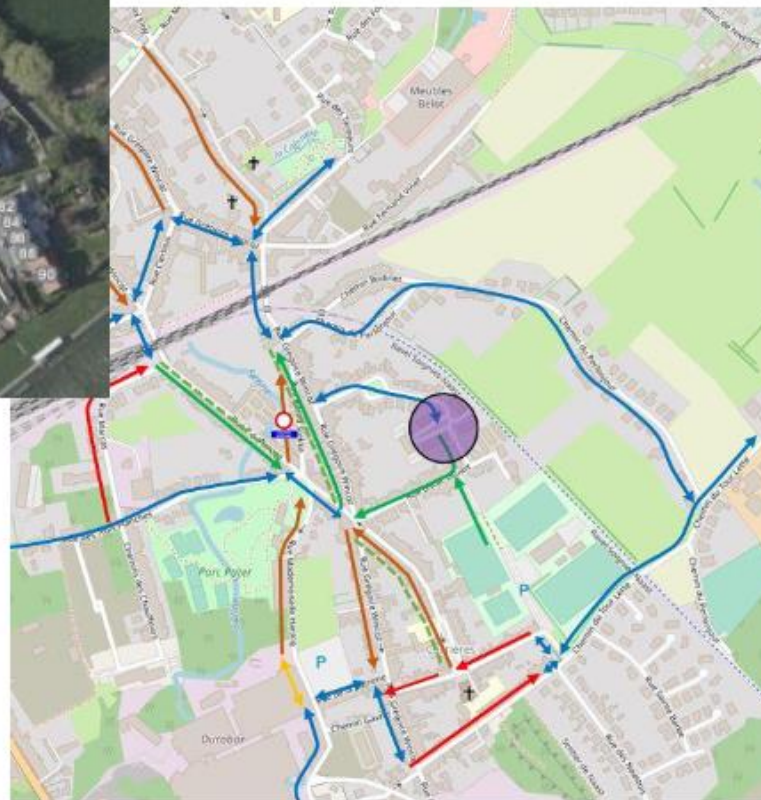


# Point 70

## Sens unique limité aux vélos - Place Albert Plaetens



Place Albert Plaetens - SUL





## Point 71

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE GRÉGOIRE WINCQZ  
- ÉTABLISSEMENT D'UNE PISTE  
CYCLABLE - VOTE**

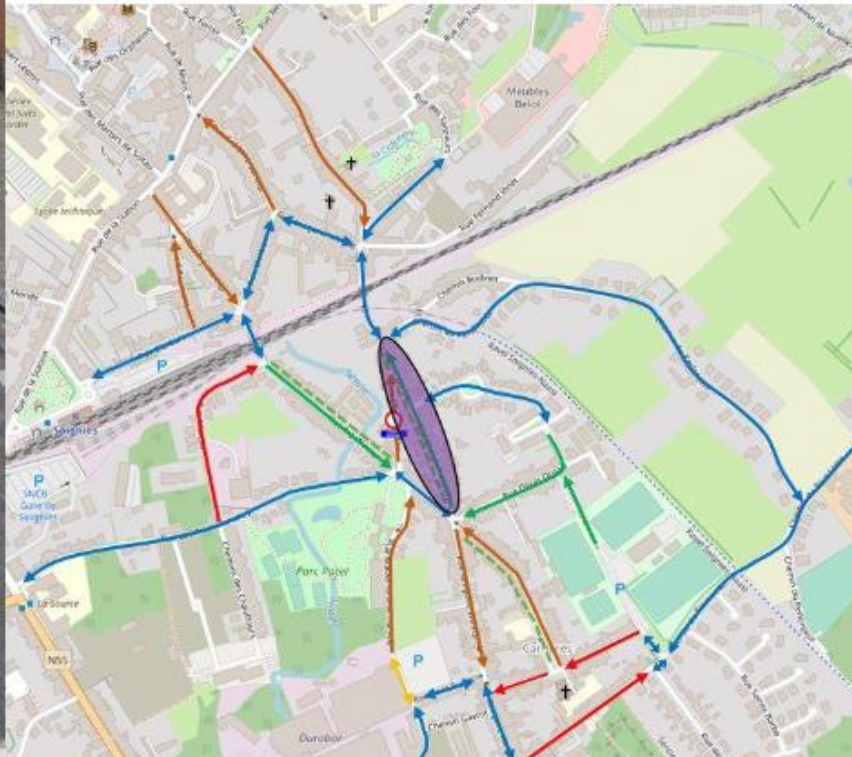


# Point 71

## Établissement d'une piste cyclable - Rue Grégoire Wincqz



Rue Grégoire Wincqz, entre Perlonjour et P.J. Wincqz  
– piste cyclable



## Point 72

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE GRÉGOIRE WINCQZ  
- SENS UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS-  
VOTE**



# Point 72

## Sens unique limité aux vélos - Rue Grégoire Wincqz



Rue Grégoire Wincqz, entre Perlonjour et P.J. Wincqz – SUL



## Point 73

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE GRÉGOIRE WINCQZ  
- CRÉATION D'UNE ZONE BLEUE 30  
MINUTES - VOTE**





# Point 73

## Création d'une zone bleue 30 minutes - Rue Grégoire Wincqz



## Point 74

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE GRÉGOIRE WINCQZ  
- INTERDICTION DE CIRCULER AUX  
VÉHICULES DE PLUS DE 10 MÈTRES -  
VOTE**

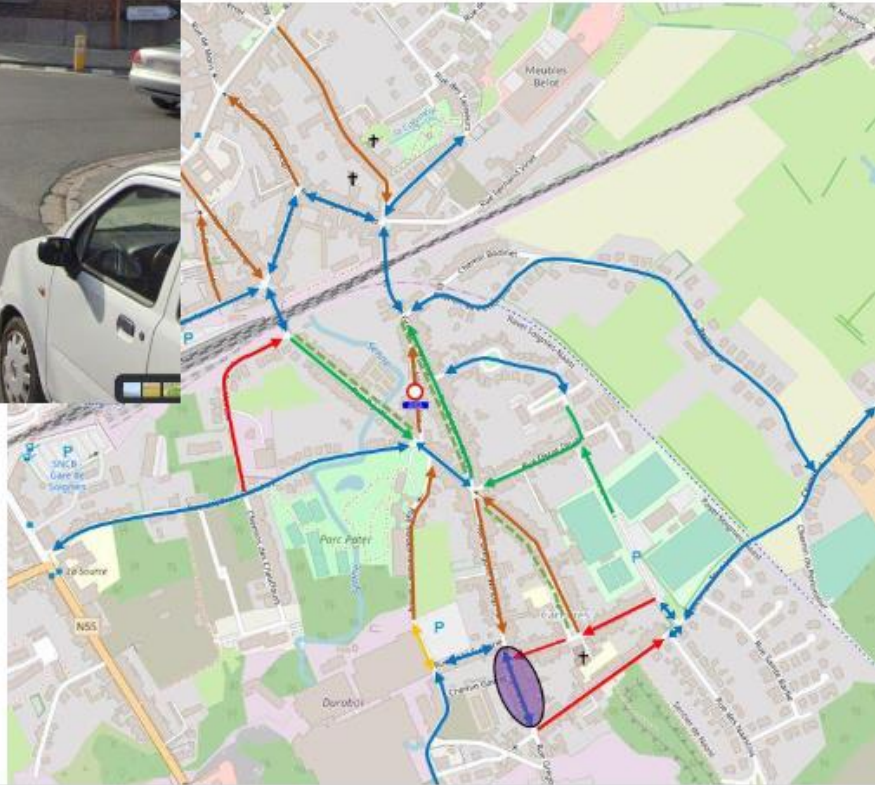


# Point 74

## Interdiction de circuler aux véhicules de plus de 10 mètres - Rue Grégoire Wincqz



Rue Grégoire Wincqz, entre sucrerie et Tour lette  
– circulation interdite véhicules + de 10m long





## Point 75

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE PIERRE-JOSEPH  
WINCQZ - ÉTABLISSEMENT D'UNE  
PISTE CYCLABLE - VOTE**



# Point 75

## Établissement d'une piste cyclable - Rue Pierre-Joseph Wincqz



Rue Pierre-Joseph Wincqz, entre Trois Planches et Marcas – piste cyclable



## Point 76

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE PIERRE-JOSEPH  
WINCQZ - ÉTABLISSEMENT D'UNE  
ZONE D'ÉVITEMENT - VOTE**





## Point 77

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE PIERRE-JOSEPH  
WINCQZ - SENS UNIQUE LIMITÉ  
AUX VÉLOS - VOTE**







## Point 78

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE ALFRED STEKKE -  
INTERDICTION DE CIRCULER SAUF  
DESSERTE LOCALE - VOTE**

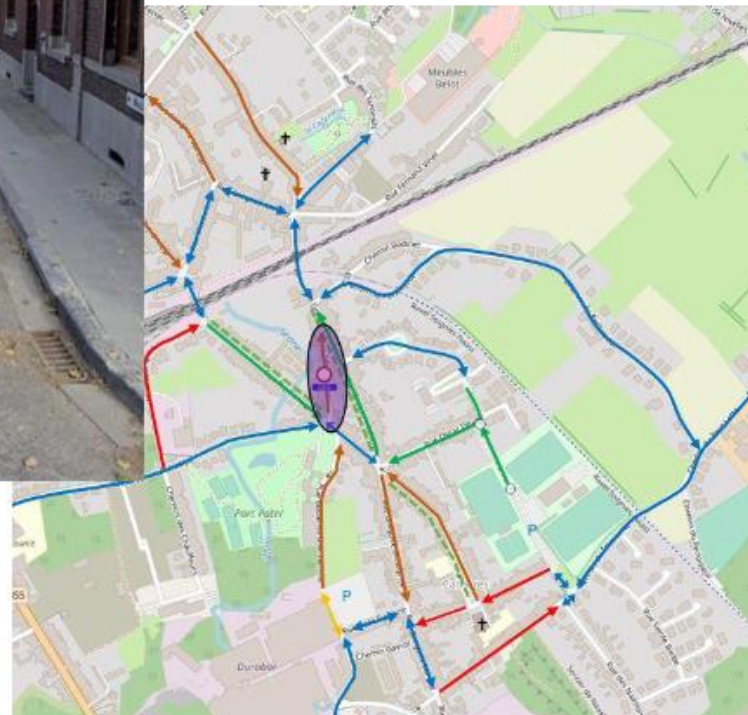


# Point 78

## Interdiction de circuler sauf desserte locale - Rue Alfred Stekke



Rue Alfred Stekke – circulation interdite  
sauf desserte locale





## Point 79

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE ALFRED STEKKE -  
SENS UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS -  
VOTE**

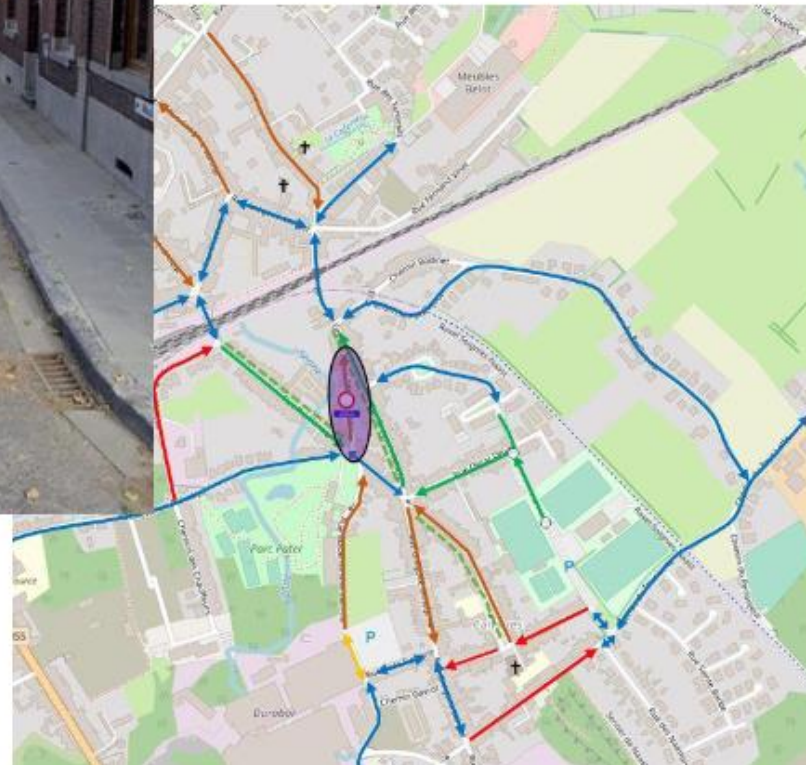


# Point 79

## Sens unique limité aux vélos - Rue Alfred Stekke



Rue Alfred Stekke - SUL



## Point 80

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE ALFRED STEKKE -  
ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE  
D'ÉVITEMENT STRIÉE - VOTE**



# Point 80

## Établissement d'une zone d'évitement - Rue Alfred Stekke



## Point 81

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE MADEMOISELLE  
HANICQ - SENS UNIQUE - VOTE**







## Point 82

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE MARCAS -  
ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE  
D'ÉVITEMENT STRIÉE - VOTE**



# Point 82

## Établissement d'une zone d'évitement - Rue Marcas



Rue Marcas – zone striée





## Point 83

**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - RUE MARCAS - SENS  
UNIQUE LIMITÉ AUX VÉLOS - VOTE**



# Point 83

## Sens unique limité aux vélos - Rue Marcas



Rue Marcas – SUL





## Point 84

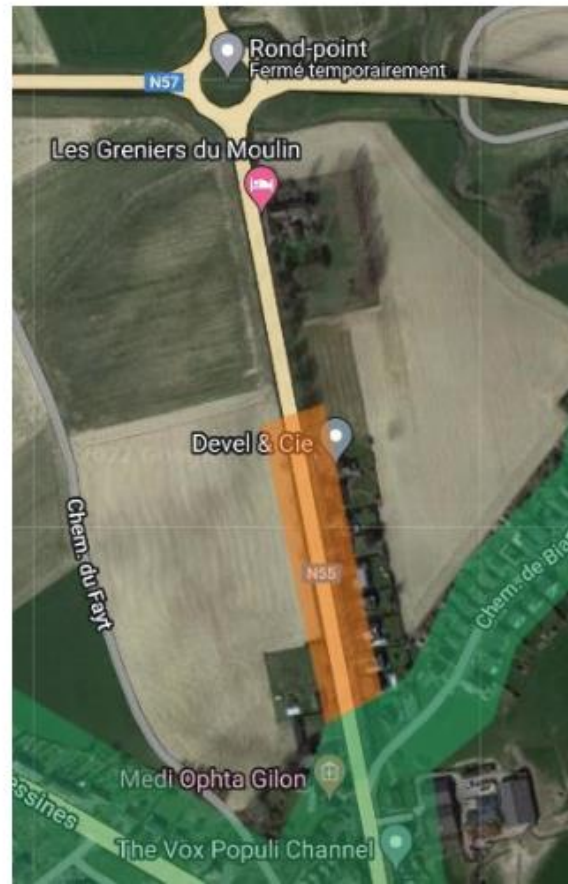
**MOBILITÉ - RÈGLEMENT  
COMPLÉMENTAIRE SUR LE  
ROULAGE - CHAUSSÉE D'ENGHIEN  
(PARTIE COMMUNALE) -  
LIMITATION À 70KM/H - VOTE**



# Point 84

## Limitation à 70km/h - Chaussée d'Enghien - Partie communale

-  Agglomération de Soignies
-  Limitation à 70km/h à prévoir



## Point 85

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION - INFORMATION



## Point 86

**ARTICLE(S) 74 DU RÈGLEMENT  
D'ORDRE INTÉRIEUR : - RÉPONSE(S)  
AU(X) QUESTION(S) POSÉE(S) LORS  
DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE OU EN  
COMMISSION ; - QUESTION(S)  
ORALE(S) POSÉE(S) AU COLLÈGE  
COMMUNAL**



# Point 87

## COMMUNICATION(S)





Ville de  
**Soignies**

